

Devenir membre, c'est pérenniser une manifestation uníque en terre d'Aude, le Festival des Cabardièses de Pennautier.

Tous les ans fin juillet-début août, le festival propose des concerts de très grande qualité, gratuits ou à des tarifs accessibles, dans des domaines vítícoles et au Théâtre Na Loba de Pennautier.

# Le festival:

Créé en 2000 sous l'impulsion de Christian Bourrel, maire de Pennautier, il a pour directrice artistique Françoise Choveaux, compositrice et concertiste.

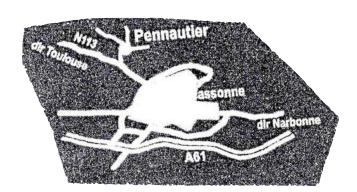
Il est organisé par la Mairie de Pennautier, auprès de laquelle vous pouvez effectuer vos réservations :

culture.pennautier@orange.fr

Téléphone: 04 68 11 45 32

Fax: 04 68 25 80 16

Pour y venír...



### L'Association:

Son président Laurent Boissonade et son bureau vous remercient de les rejoindre...

Nom:
Prénom:
Adresse:
Code Postal:
Ville :
Téléphone:
Mobile :
Courriel :

#### **Cotisation pour l'année civile**(\*):

Membre 25€ Membre Privilégié 35 €

Membre bienfaiteur 50 € ou plus

(\*) Possibilité d'adhérer jusqu'au concert du mercredi pour l'année en cours

Bulletin à découper et à renvoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre des Amis des Cabardièses, à Nathalie PONS,

Hameau les Albarels, 11610 Pennautier

#### **Nous joindre:**

courriel: cabardieses.amis@free.fr

Téléphone: 04 68 24 91 77

Site: https://www.amisdescabardieses.fr

# Avantages de l'Adhésion

- ✓ La priorité pour les informations concernant le Festival
- ✓ Une entrée à tarif réduit au concert du Château le mercredi
- ✓ L'entrée gratuite au concert du Festival Radio France Montpellier-Languedoc-Roussillon
- ✓ Une place à ½ tarif aux concerts classiques festival de la Cité
- ✓ Une lettre d'information à périodicité aléatoire, par voie informatique.
- ✓ La satisfaction d'apporter son aide à la pérennisation du festival

## Extraíts des statuts

Art. 2: L'association « Les Amis des Cabardièses » a pour but de mettre en place des activités professionnelles et non professionnelles dans le domaine artistique et culturel, notamment dans les musiques classiques. (...) Le but de l'association est d'accompagner la volonté de l'équipe municipale afin d'associer étroitement les domaines viticoles à ces manifestations culturelles. En pratique, il s'agit d'organiser des concerts dans des domaines viticoles (en extérieur ou dans les caveaux) notamment à travers des concerts d'après-midi et de programmer d'autre part des récitals en soirées dans la salle Na Loba ou tout autre lieu d'une collectivité participante. »

Art. 5: (...) sont membres actifs ou adhérents ceux qui versent une cotisation annuelle à l'association. (...) Sont membres bienfaiteurs ceux qui désirent aider financièrement l'association à mettre en place la logistique du festival. (...)

**Art. 6 :** Pour faire partie de l'association il faut adhérer aux présents statuts et être agréé par la majorité des membres du Bureau (ou du conseil d'administration)







